

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 (C.M.P.) - (n° 2092)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 7

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

(en milliards d'euros)

	Objectifs de dépenses
Maladie	173,8
Vieillesse	187,9
Famille	59,7
Accidents du travail et maladies professionnelles	12,6
Toutes branches (hors transferts entre branches)	428,4

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'annexe B, la partie II n'ayant pu être rappelée pour des raisons de procédure lors de la discussion au Sénat.